

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 19 MARS 2021

Date de convocation : 12 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, M. GAUTIER Daniel, M. GRIVEL Roland, Mme DENIS Joëlle, Mme LECAN Catherine, M. HAMELIN Denis, M. VEILLON Yannick, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Eric

Absent(s) excusé(s) : Mme HERVÉ Martine

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 10

Date de convocation : 12/03/2021

Date d'affichage : 12/03/2021

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Denis

Ordre du jour :

- Redécoupage parcellaire de la route à La Garenne
- Création d'une réserve incendie - demande de subvention
- Attribution des subventions 2021
- Maisons fleuries 2021
- Changement des fenêtres du logement au 6, rue du Taillis
- Acquisition d'illuminations pour les fêtes
- Nettoyage du monument aux morts et des grandes croix
- Classement des archives
- Mise en accessibilité de la Mairie : travaux complémentaires
- Questions diverses

2021-11 - Redécoupage parcellaire de la route à La Garenne

Le parcellaire cadastral de la route communale à La Garenne a été modifié par les géomètres de la société EGUIMOS à Combourg (voir délibération 2019-11 du 5 avril 2019). Les résultats de cette révision sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

n° anciennes parcelles	n° nouvelles parcelles (issues des anciennes)	superficies	propriétaires
B 465	B 1087	5270 m ²	famille Joubert Dominique
	B 1088	94 m ²	famille Joubert Dominique
B 190	B 1085	18926 m ²	famille Joubert Dominique
	B 1086	185 m ²	famille Joubert Dominique
B 983	B 1096	1806 m ²	COMMUNE
	B 1097	62 m ²	COMMUNE
	B 1098	297 m ²	COMMUNE
	B 1099	125 m ²	COMMUNE
B 977	B 1094	143 m ²	famille Hubert Angèle
	B 1095	5 m ²	famille Hubert Angèle
B 634	B 1092	48 m ²	Chirié Rémy
	B 1093	20 m ²	Chirié Rémy
B 208	B 1091	4 m ²	Romé Jean-Claude
	B 1089	17 m ²	Romé Jean-Claude
	B 1090	55 m ²	Romé Jean-Claude
B 1051	B 1102	831 m ²	Romé Jean-Claude
	B 1103	125 m ²	Romé Jean-Claude
B 1014	B 1100	150 m ²	Romé Lucile
	B 1101	24 m ²	Romé Lucile

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour régulariser la situation de la route, d'acquérir :

- Les parcelles B 1086 et B 1088, propriétés de la famille JOUBERT Dominique
- La parcelle B 1093, propriété de Monsieur CHIRIÉ Rémy
- La parcelle B 1095 et les parcelles déjà existantes B 970, B 973, B 976 et B 979, propriétés de la famille HUBERT Angèle
- Les parcelles B 1090, B 1103 et les parcelles déjà existantes B 679 et B 1049, propriétés de Monsieur ROMÉ Jean-Claude
- La parcelle B 1101, propriété de Madame ROMÉ Lucile

Pour ces parcelles à acquérir, Monsieur le Maire propose un prix d'achat à hauteur de 0.75 €/m², avec prise en charge des frais d'acte notarié.

Il indique aussi que Monsieur ROMÉ Jean-Claude l'a sollicité pour acquérir la parcelle B 1098 et que Monsieur et Madame NATIVELLE Sylvain l'ont sollicité pour acquérir la parcelle B 1099. Pour ces parcelles à céder, il propose un prix de vente à hauteur de 0.75 €/m², sans prise en charge des frais d'acte notarié.

Monsieur le Maire informe enfin les élus du courrier, en date du 14 mars 2016, de Maître Charles LACOURT, dans lequel le notaire de Combourg prouve que la bâtisse en pierre située sur la parcelle B 1098 est bien propriété de Monsieur ROMÉ Jean-Claude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte du travail réalisé par les géomètres de la société EGUIMOS à Combourg et des acquisitions nécessaires à la régularisation du tracé de la route au lieu-dit La Garenne ;**
- **Valide la vente de la parcelle B 1098 au profit de Monsieur ROMÉ Jean-Claude et la vente de la parcelle B 1099 au profit de Monsieur et Madame NATIVELLE Sylvain ;**
- **Accepte les conditions d'achat et de vente proposée par Monsieur le Maire : 0.75 €/m² avec prise en charge des frais d'acte notarié pour les parcelles à acquérir, 0.75 €/m² sans prise en charge des frais d'acte notarié pour les parcelles à céder ;**

- **Prend acte du courrier de Maître Charles LACOURT, notaire à Combourg, au sujet de la parcelle B 1098 et de la bâtisse en pierre propriété de Monsieur ROMÉ Jean-Claude ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2021-12 – Création d’une réserve incendie - demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps au Conseil Municipal la délibération 2020-67 du 4 décembre 2020 par laquelle les élus ont accepté le principe de l’installation d’une réserve incendie enterrée de 120 m3 au lieu-dit Le Chatroussé pour protéger le haut du bourg contre le feu.

Suite à cette décision, validée par le SDIS 35, Monsieur le Maire a sollicité la Communauté de Communes Bretagne Romantique qui conseille dans ce domaine et apporte son assistance dans le choix des entreprises et le suivi des travaux (délibération 2020-06 du 28 février 2020).

La Communauté de Communes a établi un estimatif à hauteur de 38320.00 € HT, soit 45984.00 € TTC.

La Commune peut bénéficier pour cette opération de l’aide financière de l’État au titre de Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de celle de la Communauté de Communes Bretagne Romantique au titre du programme de soutien en faveur des opérations d’investissement.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT
Maîtrise d’œuvre		Aides publiques	
- assistance du service voirie « en agglomération » de la Communauté de Communes		- DETR (Etat) 40 % sur 35000 € HT	14000,00 €
-		- Programme de soutien en faveur des opérations d’investissement (Communauté de Communes) 50 % du coût HT de l’investissement après subventions déduites	12160,00 €
-		-	
Études complémentaires		Autres	
-		-	
-		-	
-		-	
Travaux		Autofinancement	
- entreprise à sélectionner	38320,00 €	- fonds propres	12160,00 €
-		-	
-		-	
TOTAL	38320,00 €	TOTAL	38320,00 €

Monsieur le Maire rappelle enfin aux élus que la réalisation de ce projet est toujours conditionnée à l’accord de Monsieur CORVAISIER Jean-Yves, propriétaire du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Valide l’estimatif et le plan de financement présentés ;**
- **Sollicite une subvention au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l’État ;**

- **Sollicitera une subvention au titre du programme de soutien en faveur des opérations d'investissement auprès de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, après réception de la réponse à la demande de subvention DETR ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2021-13 - Attribution des subventions 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes des structures et associations qui ont sollicité la commune pour une subvention en 2021.

Monsieur le Maire, membre de la FNATH et de Culture 4, ne participe pas au vote pour ces structures.

Monsieur Daniel GAUTIER, membre du Comité des Fêtes, ne participe pas au vote pour cette association.

Monsieur Roland GRIVEL, membre de l'amicale des donneurs de sang, ne participe pas au vote pour cette association.

Monsieur Yannick VEILLON, membre des Restaurants du Cœur, ne participe pas au vote pour cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote les subventions de fonctionnement pour l'année 2021 comme suit :**

Organismes	Observations	Montants (€)
Comité des Fêtes		150,00
Comice agricole Canton de Combourg		250,00
ADMR Pays de Combourg		80,00
Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur d'Ille-et-Vilaine		45,00
La Colombe Pontorsonnaise		20,00
FNATH - Section de Combourg Bazouges-la-Pérouse		46,00
Don du Sang		50,00
La Croix d'Or - Alcool Assistance d'Ille-et-Vilaine		29,00
Club de l'Amitié de Lourmais		52,00
Culture 4		65,00
La Petite Marinière (association E. Moncelier)		100,00
Centre de formation MFR Rennes - Saint-Grégoire	élève Alexandre Couvert	50,00
Office des Sports de la Bretagne Romantique		250,00
Classes décentralisées organisées par les collèges	45 € par élève provision pour 10 élèves	450,00
Association sportive du collège Chateaubriand	15 € par sportif provision pour 5 sportifs	75,00
Total		1712,00

- **Précise que désormais seules les demandes de subventions reçues à la mairie avant le 15 février de l'année en cours, avec n° de SIRET de la structure, rapport d'activités et compte de résultats de l'année écoulée, seront prises en compte ;**
- **Précise que les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au compte 6574, section de fonctionnement du budget 2021.**

2021-14 - Maisons fleuries 2021

Afin d'encourager et de poursuivre le fleurissement de la commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les modalités du Concours des Maisons Fleuries de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de reconduire le Concours des Maisons Fleuries pour l'année 2021 ;**

- **Fixe le premier prix du Concours des Maisons Fleuries à la somme de 60 €, sous la forme d'un bon d'achat de matériels et de plants pour le jardinage ;**
- **Fixe le deuxième prix à la somme de 50 €, sous la forme d'un bon d'achat de matériels et de plants pour le jardinage ;**
- **Fixe le troisième prix à la somme de 40 €, sous la forme d'un bon d'achat de matériels et de plants pour le jardinage ;**
- **Fixe un prix minimum pour les autres participants à la somme de 30 €, sous la forme d'un bon d'achat de matériels et de plants pour le jardinage ;**
- **Décide de remettre une plante à tous les participants ;**
- **Précise que les crédits nécessaires à ce concours seront inscrits au budget primitif communal 2021, au compte 6714 pour les bons d'achat et au compte 625 pour les plantes remis aux participants ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2021-15 - Changement des fenêtres du logement au 6, rue du Taillis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état de vétusté des fenêtres du logement situé au-dessus de la salle communale. Compte tenu de sa mise en location, il convient de remplacer ses menuiseries et d'installer un garde-corps près de la fenêtre côté cuisine.

Monsieur le Maire présente deux devis de la SARL « Martin Menuiserie » pour le remplacement des fenêtres et la mise en place du garde-corps :

- Le premier avec volets roulants manuels s'élève à 3635,28 € HT, soit 4362,34 € TTC.
- Le second avec volets roulants électriques s'élève à 4666,28 € HT, soit 5599,54 € TTC.

Pour cette dépense, la commune peut bénéficier de la subvention de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, égale à 50 % du coût HT de l'investissement après subventions déduites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le devis de la SARL « Martin Menuiserie », avec volets roulants manuels, pour un montant de 3635,28 € HT, soit 4362,34 € TTC ;**
- **Sollicite une subvention auprès de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, à hauteur de 1817,64 € pour cette dépense (50 % du coût HT de l'investissement) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document relatif à cette affaire.**

2021-16 - Acquisition d'illuminations pour les fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'illuminations pour les fêtes.

Il présente aux élus deux modèles exposés dans le catalogue de la société « Distri Fêtes ». Le premier coûte 173 € HT, le second 412 € HT. Il propose l'achat de douze exemplaires du premier modèle et d'un exemplaire du second. Le coût de l'acquisition s'élèverait donc à 2488,00 € HT, soit 2985,60 € TTC.

Pour cette dépense, la commune peut bénéficier de la subvention de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, égale à 50 % du coût HT de l'investissement après subventions déduites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide les deux modèles d'illumination présentés par Monsieur le Maire ;**
- **Accepte l'acquisition de douze exemplaires du premier modèle et d'un exemplaire du second pour un montant total de 2985,60 € TTC ;**
- **Sollicite une subvention auprès de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, à hauteur de 1244,00 € pour cette dépense (50 % du coût HT de l'investissement) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2021-17 - Nettoyage du monument aux morts et des grandes croix

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au nettoyage du monument aux morts, de la croix de la mission située à proximité et de la grande croix du cimetière. Il propose aussi de redorer le monument aux morts.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise « Denis Costard » (La Boussac) qui s'élève à 1445,00 € HT.

Pour cette dépense, la commune peut bénéficier de la subvention de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, égale à 50 % du coût HT de l'investissement après subventions déduites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le devis de l'entreprise « Denis Costard » pour un montant de 1445,00 € HT ;**
- **Sollicite une subvention auprès de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, à hauteur de 1817,64 € pour cette dépense (50 % du coût HT de l'investissement) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document relatif à cette affaire.**

2021-18 - Classement des archives

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le Maire est responsable des archives publiques de la commune et doit procéder après chaque élection à un procès-verbal de récolement permettant de procéder au contrôle de la présence des documents principaux.

Monsieur le Maire précise que l'archivage définitif par un professionnel n'a jamais eu lieu à Trémeheuc. Le département d'Ille-et-Vilaine propose de mettre en contact avec les collectivités qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour effectuer le travail d'archivage.

Sollicité par le Maire, le service accompagnement à la gestion des archives du département d'Ille-et-Vilaine a établi un diagnostic de l'état dans le cadre d'une visite préalable.

Ce diagnostic a permis d'estimer le métrage linéaire avant tri à 33 ml et la durée de classement à 5 semaines. Le coût d'une telle intervention peut être calculée sur la grille d'emploi d'assistant(e) de conservation du patrimoine principal(e) 1ère classe 1er échelon (indice brut : 446, indice majoré : 392), auquel doit s'ajouter le coût des articles de conservation et celui de la destruction des documents résiduels. Le coût global de cette opération ne devrait pas dépasser les 3000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De recourir à l'emploi d'un(e) archiviste titulaire de diplômes d'histoire et d'archivistique sur le grade d'assistant(e) de conservation principal(e) 1ère classe 1er échelon (indice brut : 446, indice majoré : 392) ;**
- **D'acquiescer les fournitures nécessaires à cette mission ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches afférentes à cette mission.**

2021-19 - Mise en accessibilité de la Mairie : travaux complémentaires

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis pour des travaux complémentaires. Ces devis, validés par le cabinet d'architectes, s'élèvent à :

	Montant devis € HT	Montant devis € TTC	Entreprise	Lot
1	199,39	239,27	ANFRAY LEROUX	Lot 3 - Menuiseries extérieures, Serrurerie
2	320,00	384,00	ART SOL	Lot 5 - Revêtements de sols et murs
Total	519,39	623,27		

Dans le cadre de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire (délibération 2020-26 du 12 juin 2020), Monsieur le Maire a signé ces devis avant la tenue de ce Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide les devis pour les travaux complémentaires d'un montant total de 519,39 € HT (623,27 € TTC) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Questions diverses

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 2020 des indemnités perçues par les élus (articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique).

Les entretiens pour le recrutement du/de la secrétaire de mairie se sont terminés jeudi 11 mars. Aucun.e candidat.e n'a été retenu.e pour le moment.

Le Maire, Pierre SORAIS